



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## exercice de la profession

Question écrite n° 4553

### Texte de la question

M. Guy Hermier attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'inquiétude des chauffeurs de taxi qui s'interrogent sur une éventuelle suppression des suppléments pour les prises en charge dans les gares et pour les bagages. Autre sujet d'inquiétude, la suppression de la détaxe sur les carburants pour les chauffeurs de taxi. La commission de Bruxelles a émis un avis allant dans le sens de sa suppression, la France étant le seul pays de l'union où il existe cet avantage. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui donner des éléments d'information sur ces questions ainsi que, le cas échéant, les mesures qu'il compte prendre.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'intérieur sur la suppression des suppléments pour les prises en charge dans les gares ainsi que pour les bagages, d'une part, et sur la suppression de la détaxe sur les carburants des chauffeurs de taxi, d'autre part. S'agissant du premier point, il convient de se référer à l'avis du Conseil national de la consommation sur l'amélioration de la qualité des prestations et la tarification des courses en taxi publié le 6 novembre 1997 au Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et qui a été adopté à l'unanimité par le collège des professionnels. Le conseil propose notamment de supprimer les suppléments pour les prises en charge dans les gares et de ne percevoir le supplément bagages que pour les deux premiers bagages. Une expérimentation visant à évaluer l'impact de ces propositions est actuellement en cours. En ce qui concerne le deuxième point, le Conseil de l'Union européenne, dans une décision du 30 juin 1997, a précisé que la détaxe sur les carburants des chauffeurs de taxi était reconduite jusqu'au 31 décembre 1999 et prorogée automatiquement pour des périodes de deux ans.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guy Hermier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (4<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4553

**Rubrique :** Taxis

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 1997, page 3393

**Réponse publiée le :** 16 février 1998, page 925